

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 6 décembre 2005

**En exercice : ...35**  
**Présents : .....31**  
**Titulaires : .....25**  
**Suppléants : .....6**  
**Pouvoirs : .....6**  
**Absents : .....4**

Convocation adressée à chaque délégué titulaire et suppléant le 30 novembre 2005 pour la session ordinaire du mardi 06 décembre 2005.

L'an deux mil cinq, le 06 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil municipal, se sont réunis à la Salle des Fêtes de MELISEY, sous la présidence de Monsieur CUYNET Daniel, Président,

### Etaient présents :

Messieurs CUYNET Daniel, Président, DAGUE Alain, LINDER Paul, Vice-présidents, Mme LAMBOLEY Marie-Louise, Mrs SEGUIN Michel, VUILLAUME Michel, CARDOT Maurice, CLAUDEL Hubert, Mme JEANBLANC Odile, M. BRULTEY Roger, Mme GRANDGIRARD Janine, DAVIOT Rose-Marie, Mrs CHATELOT Henri, PINOT Régis, Mmes MAIROT Marie-Ange, POULMAR Gilberte, Mrs TACHET J. Claude, TOILLON Gérard, LANDRY-CHAPITEY Maurice, GILLET Denis, HENNEQUIN Michel, Mme GATSCHINE-HENNEQUIN Marie, Mrs BRESSON Michel, GRANDMOUGIN J. Pierre, LALLOZ Jacques,

### Absent (s) représenté (s) par un délégué suppléant :

- M. BERTRAND Yves qui donne pouvoir à Mme JEANNEY Anne-Marie ;
- M. BEURIER Patrice qui donne pouvoir à M. LAIRON Dominique ;
- Mme FRESLIER Marie-Claire qui donne pouvoir à M. DROVIN René ;
- M. GUERRE Christian qui donne pouvoir à M. TOURDOT Roger ;
- M. MOUGENOT Bernard qui donne pouvoir à M. VERNIER Jean-Louis ;
- M. SAINTIGNY Henri qui donne pouvoir à M. LASSUS Marcel.

### Absent (s) :

- M. GROSJEAN Stéphane ;
- M. NOEL Remy ;
- M. PERNOT Jean ;
- Mme VALDENNAIRE Sylviane.

Mme GATSCHINE-HENNEQUIN Marie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Mme JEANBLANC Odile, déléguée de la commune de Fresse, au lieu et place de M. LOMBARD Christian.

### AUTORISATION DE MONSIEUR LE PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DU MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

- Vu le nouveau Code des marchés publics ;
- Vu l'ordonnance du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des Collectivités territoriales ;
- Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 21 novembre 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public concernant la collecte des ordures ménagères auprès de la Société E.C.O. DECHETS.

## CREATION D'UN BUDGET ORDURES MENAGERES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2006

Monsieur le Président rappelle aux membres présents qu'au précédent Conseil communautaire (28 octobre 2005 à FRESSE), l'assemblée délibérante a approuvé la modification des statuts de la C.C.H.V.O., notamment la compétence "Protection et mise en valeur de l'environnement" qui intègre : *Tri, collecte, élimination, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés et actions de sensibilisation au tri sélectif*

Les communes de HAUT-DU-TEM – MIELLIN – SERVANCE – TERNUAY ayant, par délibération, demandé leur retrait du SICTOM DES DEUX VALLEES, la C.C.H.V.O. à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, assurera entièrement la compétence ordures ménagères.

Vu les frais courants qui résultent de la gestion et à la demande de Monsieur le Trésorier de MELISEY, il s'avère nécessaire de créer un budget ordures ménagères. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 d'un budget ordures ménagères.

## QUESTIONS DIVERSES

### ▪ CONTRAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

- Monsieur le président présente au Conseil communautaire le déroulement de l'appel d'offres :

Le premier Appel d'offres a été déclaré infructueux. Une procédure négociée a été alors engagée. Cinq dossiers ont été retirés. Quatre offres ont été faites. Le marché a été attribué à la Société Eco Déchets, pour un prix de 24,30 € la part, soit une augmentation de 38,85 % par rapport à 2005. La Société ONYX a présenté entre temps une troisième offre à 23,90 € la part. Toutefois, elle était classé troisième dans les offres recevables, la Société I.S.S., classée deuxième, aurait du être consultée à nouveau. Le marché de collecte arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2006, relancer un appel d'offres aurait conduit à ce que le service de la collecte ne soit plus assuré.

La Société ECO Déchets assurera la collecte des ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

- Monsieur le président rencontrera le Directeur de la Société Eco déchets afin de fixer les modalités de mise en place du service pour le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

- Le planning de la collecte des ordures ménagères sera quelque peu modifié (la commune de Servance passerait d'une collecte le mercredi au jeudi, la commune de Haut-du-Them-Château-Lambert passerait d'une collecte le mercredi au jeudi, la commune de Belonchamp passerait d'une collecte le mercredi au vendredi).

### ▪ ADHESION DE LA C.C.H.V.O. AU SYTEVOM / DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que par délibération du 18 octobre 2005, le Sictom de Melisey a transféré la compétence collecte et traitement des ordures ménagères et assimilées à la Communauté de communes. De ce fait, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la gestion administrative de la collecte et du traitement des ordures ménagères relèvera de la Communauté de communes.

Par ailleurs, les quatre communes membres de la CCHVO adhérentes au Sictom des Deux Vallées ont sollicité leur retrait de ce dernier. Dès lors la CCHVO a en charge l'ensemble de la compétence collecte et traitement sur l'ensemble de son périmètre communautaire.

Une délibération sera prise au prochain Conseil communautaire afin d'adhérer au Sytevom et de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au Comité syndical du Sytevom.

### ▪ COMMISSION O.M.

La Commission O.M. se réunira pour définir la redevance 2006 dès que seront connues les tarifications du Sytevom pour le traitement des O.M. et la participation au financement des déchetteries.

### ▪ ETAT DU RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE O.M. AU 30 NOVEMBRE 2005

Au 30 novembre 2005, le recouvrement était de 95,17%, soit un reste à recouvrer de 17 764,32 €

### ▪ LES COMMUNES TRANSMETTRONT A LA C.C.H.V.O. AU 16 JANVIER 2006 LES CHANGEMENTS DE SITUATION O.M.

### ▪ CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE SALUBRITE

La Communauté de communes exerçant dans sa totalité de la compétence O.M., le poste de l'Agent de salubrité de la déchetterie de Melisey sera transféré à la C.C.H.V.O. Il deviendra salarié de la Communauté de communes. Le poste de l'Agent de la déchetterie de Ternuay sera transféré lorsque le retrait des quatre communes du Sictom des 2 Vallées sera effectif, soit a priori pour le second trimestre 2006.

Vu le Président,

D. CUYNET.